



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général

Lyon le 20 janvier 2011.

*Monsieur Xavier Bertrand
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP*

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la deuxième phase de consultation des partenaires sociaux lancée par la Commission Européenne préalable à une éventuelle révision de la Directive Européenne DE 2003/88 sur certains aspects de l'aménagement du temps de travail, le SNPHAR-E demande expressément à vous rencontrer, en tant que Ministre du Travail et Ministre de tutelle de la Santé.

Vous n'êtes pas sans savoir que la transposition de la DE 2003/88 a profondément amélioré les conditions d'exercice des médecins hospitaliers français, notamment ceux qui ont une lourde charge de permanence des soins et de travail de nuit.

Nous sommes très inquiets et très déterminés à ce que cette révision ne revienne pas sur le repos quotidien post-garde, ni sur l'intégration dans nos obligations de service de la totalité du temps de travail passé à l'hôpital. Nous sommes également profondément attachés au caractère optionnel du dépassement du délai réglementaire de la durée du travail hebdomadaire au-delà de 48 heures ("opt-out"), afin de préserver au maximum notre santé, notre équilibre professionnel et familial ainsi que la sécurité des patients qui nous sont confiés.

C'est un sujet très sensible pour chaque médecin hospitalier, ce que vous n'êtes pas sans savoir pour avoir participé à la précédente phase de révision de cette Directive Européenne.

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 06 88 07 33 14
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique
Hôpital de la Timone Enfants
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille
tél. 06 62 00 60 11
tél. 04 91 38 68 47
✉ bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes
44093 Nantes Cedex 1
tél. 06 86 87 62 76
tél. 02 40 16 53 04
✉ yves.rebufat@snphar.fr

www.snphar.com

Le SNPHAR-E, organisation représentative des médecins hospitaliers français référencée par la Commission Européenne comme contributeur à la consultation de deuxième lecture, va adresser une nouvelle contribution à la Commission comme toutes les organisations médicales européennes membres de la Fédération Européenne des Médecins Salariés (FEMS). En effet, le rapport du 21 décembre de la Commission sur l'application de la DE 2003/88 dans les pays de l'Union Européenne contient un certain nombre d'erreurs ou d'imprécisions concernant le bilan en France notamment pour le travail en astreinte, que nous allons souligner.

Nous demandons donc à vous rencontrer le plus rapidement possible, afin de pouvoir vous entretenir de ce dossier brûlant. Nous ne doutons pas de votre motivation sur ce sujet et sommes prêts à nous entretenir avec vous des enjeux de ce dossier.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.